

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Nombre de Membres
 En fonction : 53

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 20 juin 2011

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 juin 2011 sur convocation

Adressée par le Président le 14 juin 2011.

Étaient présents :

BAREMBACH	/	/
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	/
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	/
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT/
LA BROQUE	M. J-B PANNEKOECKE	Mme Patricia CASNER
LA BROQUE	M. Pierre MATHIOT	
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	M. Maurice GUIDAT
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	/	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	/
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean Louis RENAUDIN	M. François VIDRIN,
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Renaud FAUSSER
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	/	/
SAULXURES	M. Hubert HERRY	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	/
SCHIRMECK	M. Daniel GENLOT	
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	M. Alain FERRY	/
WISCHES	M. André SCHAEFFER	

Avaient donné procuration:

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER avait donné procuration à M. J-L RENAUDIN
BAREMBACH	Mme Monique BEL avait donné procuration à M. J-S REUTHER
BELMONT	M. Edmond VOLTZ avait donné procuration à M. Guy HAZEMANN
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Pierre REYMANN
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD avait donné procuration à Mme Laurence JOST
NEUVILLER-LA-ROCHE	Mme Martine SIEGFRIED avait donné procuration à M. André WOLFF

WISCHES

M. Alain HUBER avait donné procuration à M. Alain FERRY

Excusés : M. Jacques CHRISTMANN, M. Bernard ENCLOS, M. Francis FRERING, M. J-Frédéric HEIM

Assistaient à la réunion : Mesdames Marie Paule GEORGEL, Anne Catherine OSTERTAG, Messieurs Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2011,
- 2) Décisions du Bureau du 06 juin 2011,
- 3) Communications,
- 4) Steinheil : présentation AVP par le bureau ANTEA,
 - a. Approbation du programme,
 - b. Permis de démolir,
- 5) Entraide Haute Bruche : demande de subvention,
- 6) Association des commerçants et artisans du Champ du Feu : demande de subvention,
- 7) Volley club MJC Barembach : demande de subvention,
- 8) Divers,

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MAI 2011,

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2011 est approuvé, à l'unanimité,

2) DECISIONS DU BUREAU DU 06 JUIN 2011

HABITAT : OPAH : VERSEMENT AIDES AUX PARTICULIERS : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **628.71 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPAH : VALORISATION DU PATRIMOINE,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 Avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **9 112.71 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de Communes de la Haute Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : AVENANT 2 LOT 05 CHAUFFAGE VENTILATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Avril 2009,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'avenant suivant :

- Avenant n° 02 en plus value au **Lot 05 : CHAUFFAGE VENTILATION** attribué à l'entreprise **BROCARD** à SAINT DIE DES VOSGES , pour des travaux supplémentaires d'un montant de **1 750.74 € HT**.

La somme nécessaire sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

MAISON DE SERVICES A SAALES : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES : CLOTURE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 04 avril 2008,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de pose de clôture à l'entreprise **TENN-GLASZ**,

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de l'entreprise **TENN-GLASZ**, domiciliée ZI les Grands Champs– 67130 WISCHES,

La somme nécessaire, évaluée à 1 944.00 € HT, sera prélevée sur le programme "Maison de Services à Saâles".

DEMARCHE NUMERIQUE TERRITORIALE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 mai 2011,

VU les résultats de la consultation,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une démarche numérique territoriale à la société CORTEAM conseil.

La mission se décompose comme suit :

- **Refonte du portail du territoire,**
- **Accompagnement des équipes de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes,**
- **Accompagnement des professionnels du Tourisme.**

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de la société **CORTEAM conseil**, domiciliée, 37 Rue d 'Engwiller, 67350 LA WALCK représentée par Christophe Bessin, gérant .

La somme nécessaire, évaluée à 28 900.00 € HT est inscrite au Budget 2011.

3) COMMUNICATIONS,

Inauguration clinique

M. Philippe RICHERT a retenu la date du samedi 17 septembre (fin de matinée) pour l'inauguration de la clinique Saint Luc.

Adhésion d'Urmatt

Les communes ont toutes été destinataires d'un modèle de délibération pour l'adhésion d'Urmatt.

Fiscalité locale

Distribution du récapitulatif sur la fiscalité pour les 25 communes,

4) STEINHEIL : PRESENTATION AVP PAR LE BUREAU ANTEA,

CHRONOLOGIE

Juillet 1999 : vente par Schaeffer Dufour à Dominique Duburcq, nomination comme Président : Hyacinthe De Montera

26 octobre 2000 : vente de Steinheil par Dominique Duburcq à M et Mme De Montera.

M et Mme De Montera vendent à HDM, présidée par Mme De Montera l'ensemble immobilier constitué par les bureaux et le parc (tout le côté droit en venant de Rothau, avant la voie ferrée) pour la somme de 2.5 MF. C'est une cession importante de l'ensemble immobilier. Ceci permet de réinjecter de l'argent dans la société Steinheil

02 Octobre 2001 : dépôt de bilan de Steinheil, procédure de redressement judiciaire

23 juillet 2002 : décision rendue par la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Saverne.

Maître Weil est nommé commissaire à l'exécution du plan de cession qui prévoit une période de location gérance de deux ans au terme de laquelle, il y aura vente des biens immobiliers, du fonds de commerce à la société Lifetex, avec résiliation du contrat de location-gérance.

19 août 2002 : reprise par la société Lifetex sous location gérance.

Le principal client est la société HDM, représentant environ 60% du chiffre d'affaires. Les relations se dégradent dès l'été 2003 et, en 2004, HDM doit 400 000,00 € à Lifetex sur un chiffre d'affaires de 3 Millions €. Lifetex fait saisir des stocks HDM, mis sous scellés et obtient une hypothèque sur le bâtiment des bureaux.

HDM dépose le bilan en 2004, et il y a une procédure de redressement judiciaire

Lifetex cherche de nouveaux clients et trouve New Textiles. Le client New Textiles est liquidé mi 2005, ceci est la fin pour lifetex.

11 janvier 2005 : décision rendue par la chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Saverne. Procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société Lifetex. Maître Weil, administrateur judiciaire.

11 octobre 2005 : visite de l'entreprise par les maires de Rothau et La Broque, conseiller général canton de Schirmeck, Président de la CCHB et vice-président de la CCHB, maître Weil, Adira, Yves Mattern, Monsieur Bottenmuller etc...

03 Novembre 2005 : liquidation de la société Lifetex, Maître Jenner-Windenburger est liquidateur.

13 décembre 2005 : liquidation de la société Steinheil. Maître Jenner-Windenburger est liquidateur.

14 décembre 2005 : réunion au Conseil Général, maire de Rothau, conseiller général canton de Schirmeck, Président de la CCHB, Directeur des routes, Emmanuel Rouède. Le site apparaît intéressant en termes d'aménagement urbain et routier, il convient d'en préserver l'intégrité et qu'une collectivité locale en prenne la maîtrise foncière. Un soutien fort du conseil général est attendu.

21 décembre 2005, visite chez le liquidateur : maire de Rothau, maire de La Broque, conseiller général canton de Schirmeck, Président de la CCHB.

Maître Jenner propose la cession de ce qui est constitutif de l'ensemble industriel pour l'euro symbolique à la charge pour la collectivité acquéreuse de faire son affaire de la dépollution du site.

27 décembre 2005 : conseil communautaire, la décision d'acquiescer est prise.

21 septembre 2007 : signature de l'acte de vente entre la société Steinheil et la CCHB

Fin 2008 mi 2009 : enlèvement des produits dangereux par la société TREDI. (produits stockés dans les fûts, citernes et autres.)

2009 : réalisation du diagnostic amiante .

20 septembre 2010 : le conseil de communauté a confié à ANTEA une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le programme de restructuration du site Steinheil (il s'agit de l'ensemble immobilier sis à Rothau et La Broque, sans le site de la station d'épuration).

20 juin 2011 : présentation de l'Avant Projet pour le démantèlement du site industriel Steinheil à Rothau et La Broque

Suite à la présentation par la société ANTEA, il est proposé à Mesdames et messieurs les délégués communautaires d'adopter le dispositif de délibérations suivant :

a. APPROBATION DU PROGRAMME

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 décembre 2005 relative à l'acquisition du site Steinheil,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 septembre 2010 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Le programme de démantèlement comprend deux éléments :

1. Le désamiantage
2. la déconstruction

Au stade de l'avant-projet APD), le coût des travaux (travaux, maîtrise d'œuvre et divers) est estimé à **3 000 000,00 € HT.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 46 (quarante-six) voix pour et 3 (trois) abstentions,

ADOPTE l'avant-projet détaillé et le programme de travaux présentés,

DECIDE que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche assurera la maîtrise d'ouvrage de ce programme,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, et de définir, avant travaux, avec les communes de La Broque et Rothau et en étroite concertation avec les services de l'Etat et du Département la destination des surfaces libérées.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les marchés publics à intervenir,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Conseil Général du Bas-Rhin	500 000,00 € (16.66 %)
Union Européenne, Etat ,Conseil Régional d'Alsace	500 000,00 € (16.66 %)
Communauté de Communes de la Haute-Bruche	2 000 000,00 € (66.68 %)

SOLLICITE les aides de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Région Alsace pour la réalisation du programme de déconstruction du site industriel Steinheil à La Broque Rothau. La Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à financer le coût non subventionné de ce programme

b. PERMIS DE DEMOLIR

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles R 421.12 et R 421.27,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122.21,

CONSIDERANT le projet de travaux à entreprendre sur le site de Steinheil à La Broque-Rothau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 46 (quarante-six) voix pour et 3 (trois) abstentions, ,

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche à déposer la demande de permis de démolir en vue de la réalisation du projet précité.

c. STEINHEIL : MEMOIRE DU SITE INDUSTRIEL TEXTILE

En novembre 2005, le complexe industriel Steinheil fermait définitivement ses portes. Le 27 décembre de la même année, la Communauté de Communes de la Haute-Bruche décidait d'acquérir cet ensemble bâti de plus de 30.000 m², pour rendre possible un nouvel aménagement de Rothau et de la Vallée.

Par délibération en date du 20 septembre 2010, le Conseil de communauté décidait de confier au Bureau d'études ANTEA, une assistance à maîtrise d'ouvrage. En séance de conseil du 20 juin 2011, le programme de démantèlement de cet ensemble industriel est adopté.

Il convient de garder trace de ces fabriques qui ont marqué la vie de plusieurs générations et façonné nos paysages familiers. Mais rendre compte de deux siècles de l'histoire industrielle textile en Haute-Bruche n'est pas chose aisée.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par 46 (quarante-six) voix pour et 3 (trois) abstentions,

DECIDE que la Communauté de Communes de la Haute-Bruche s'engage à conserver un témoignage matériel et/ou immatériel du site industriel textile STEINHEIL ,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération, en étroite concertation avec les communes de La Broque et Rothau.

5) ENTRAIDE HAUTE BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet d'aménagement d'un local mis à disposition par la commune de Rothau et porté par l'Association « Entraide Haute-Bruche».

L'association souhaite

- Equiper le local avec du mobilier destiné au tri et au stockage temporaire des denrées,
- Assurer correctement la chaîne du froid,
- Faciliter la manutention des denrées à décharger.

Madame la Présidente de l'Association « Entraide Haute-Bruche » sollicite le versement d'une aide au démarrage de **5 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'association « Entraide Haute Bruche» une subvention forfaitaire de **5 000,00 €**.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 du budget primitif 2011.

6) ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU CHAMP DU FEU : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu relative à la « Fête d'été ». Cette manifestation aura lieu le 03 juillet 2011 et sera ouverte à tous publics.

CONSIDERANT que les objectifs de cette animation sont :

- Développement du site du Champ du Feu,
- Découverte des activités qui peuvent se pratiquer sur le massif en été.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de **1.500,00 €** à l'Association des Commerçants et Acteurs du Champ du Feu.

Cette opération sera prélevée sur le compte 6574 « animations commerciales, artisanales et agricoles » du Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Haute Bruche.

7) VOLLEY CLUB MJC BAREMBACH : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la section Volleyball de la MJC de Barembach. Ce club a organisé un tournoi international de volley à la Salle polyvalente de La Broque, les 19 et 20 février 2011,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €,

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

8) DIVERS

LA FRATERNELLE SAALOISE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de la société de tir de la Fraternelle Saaloise. Six jeunes ont été sélectionnés pour participer au Championnat des écoles de tir qui se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2011 à Châteauroux.

Le coût du déplacement est de **2 799.00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- **De soutenir** cette association,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 €,

REAFFIRME que la participation de la Communauté de Communes de la Haute Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au Championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2011.

CITE SCOLAIRE HAUTE BRUCHE : FONCTIONNEMENT SECTIONS SPORTIVES.

VU les délibérations du Conseil de District de la Haute Bruche en dates des 16 février 1998 et 2 novembre 1999 relatives à une participation financière aux frais de fonctionnement de la section Foot-études du Collège Haute Bruche,

VU les délibérations du Conseil de Communauté en dates du 31 janvier et 17 décembre 2001 relatives au financement de la section sportive des Activités Physiques de Pleine Nature, (APPN),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

CONFIRME sa décision de participer financièrement au fonctionnement de ces sections sportives et de rembourser au Collège Haute-Bruche les défraiements des intervenants, à concurrence de 8 heures hebdomadaires.

Le versement interviendra annuellement pour l'année scolaire écoulée au vu d'un état récapitulatif certifié par le chef d'établissement.

Pour l'année scolaire 2010/2011, la part à la charge de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche est arrêtée à la somme de **9 255.65 €**.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 35

Signature des présents

Mme Alice MOREL

M. Guy HAZEMANN

M. Jean-Sébastien REUTHER

M. André HUNG

M. Vincent PETERSCHMITT

M. J-B PANNEKOECKE

Mme Patricia CASNER

M. Pierre MATHIOT

M. Emile FLUCK

M. Serge GRISLIN

M. René PETIT

M. Maurice GUIDAT

M. Philippe REMY

M. Nicolas KOLIFRATH

Mme Laurence JOST

Mme. Christine MORITZ

M. Nicolas BONEL

M. André WOOCK

M. Jean Paul THORWARTH

M. André WOLFF

M. Pierre GRANDADAM

M. Laurent LANDAIS

Mme Evelyne HAZEMANN

M. Bernard IDOUX

M. Marc SCHEER

M. Régis SIMONI

M. Jean Louis RENAUDIN

M. François VIDRIN,

M. Jean VOGEL

M. Renaud FAUSSER

M. Hubert HERRY

M. Jérôme SUBLON

M. Frédéric BIERRY

M. Daniel GENLOT

M. Ervain LOUX

M. Yves MATTERN

M. Pierre REYMANN

M. Jean COURRIER

M. André FASSLER

M. Paul FISCHER

M. Alain FERRY

M. André SCHAEFFER